

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ALPNORDKAP COACHING délivre des prestations d'accompagnement, de formation et de conseils. Toute commande de prestation auprès de ALPNORDKAP COACHING par le Client est soumise aux présentes conditions générales de vente.

ALPNORDKAP COACHING est un organisme de formation professionnelle spécialisée dans l'évolution professionnelle, enregistré sous le numéro : 84730216173 auprès du préfet de région Auvergne Rhône-Alpes

Son siège social est situé 459 Bouvards Dessous – 73420 à Voglans

Glossaire :

Client : Entreprise

Stagiaire : Personne suivant la formation

OPCO : Organisme paritaire

ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent aux prestations d'accompagnement, de formation et de conseils réalisés par ALPNORDKAP COACHING auprès de tout client professionnel ou particulier (ci-après « le Client »), quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment ses conditions générales d'achat.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces CGV sont systématiquement envoyées au client.

Conformément à la réglementation en vigueur, ALPNORDKAP COACHING se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes CGV, en fonction des négociations menées avec le Client, par l'établissement de Conditions Particulières de Vente.

ARTICLE 2 – COMMANDES

• PRESTATIONS

L'achat de prestations se fait par le moyen suivant:

- Un bon de commande émis par le client reprenant les mentions exactes d'un devis réalisé par ALPNORDKAP Coaching
- Un devis réalisé par ALPNORDKAP Coaching et signé par le client
- Un contrat de prestation

Toute commande implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des CGV en vigueur.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de ALPNORDKAP COACHING

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

• FORMATION

Pour chaque action de formation, un contrat de formation est adressé par mail, par ALPNORDKAP COACHING au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, doit être retourné à ALPNORDKAP COACHING par tout moyen à la convenance du Client : courrier postal, mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre ALPNORDKAP COACHING, l'OPCA ou le Client. A l'issue de la formation, ALPNORDKAP COACHING, remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCA, ALPNORDKAP COACHING lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture. Une attestation de présence pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

En cas de financement partiel ou total de la Formation via le CPF, les Conditions Générales de Vente du site <https://www.moncompteformation.gouv.fr/> priment sur les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) et s'appliquent d'office.

ARTICLE 3 – TARIFS

3.1 Les tarifs s'entendent nets de taxe. Le cabinet ALPNORDKAP COACHING est exonéré de TVA sur ses actions de bilan de compétences et des actions de formation au titre de l'article 261-4-4 du CGI

3.2 Les frais techniques et frais de déplacements liés à l'exécution de la mission sont à la charge du Client, qui se charge, le cas échéant, d'en obtenir un éventuel remboursement auprès de son OPCO. Ces frais ne sont en aucun cas inclus dans les honoraires.

3.3 Le prix de la prestation ou de la formation est établi sur devis avec le client.

ARTICLE 4 - CONDITIONS FINANCIERES, REGLEMENTS ET MODALITE DE PAIEMENT

PRESTATIONS :

Tous les prix sont indiqués sur le contrat de prestation. Toute commande acceptée par le Client, au prix convenu, est payable à la date d'échéance stipulée sur le présent contrat et sur la facture émise par ALPNORDKAP COACHING. En cas de non-exécution de l'obligation de paiement incombant au Client, dans les conditions prévues dans le présent contrat, ALPNORDKAP COACHING se réserve la faculté de mettre fin ou de suspendre toute prestation en cours ou à venir. L'existence de la présente clause n'a pas pour effet d'éteindre la dette du Client à l'égard de ALPNORDKAP COACHING.

FORMATIONS :

Tous les prix sont indiqués en euros et net de taxe. Le règlement du prix de la formation est à effectuer selon les conditions énoncées dans le contrat de formation à l'ordre de ALPNORDKAP COACHING. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, le paiement d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

moment de l'incident. ALPNORDKAP COACHING aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à ALPNORDKAP COACHING. En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par ALPNORDKAP COACHING au Client. Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à ALPNORDKAP COACHING au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, ALPNORDKAP COACHING se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation

ARTICLE 5 –ANNULATION , ABSENCE OU INTERRUPTION D'UNE FORMATION

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par ALPNORDKAP COACHING . En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de ALPNORDKAP COACHING distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCO. Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à ALPNORDKAP COACHING. D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le Client, ALPNORDKAP COACHING se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

– Si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation.

– Pour toute annulation reçue, moins de 15 jours francs ouvrables avant le début du stage, 30 % du montant de l'action de formation restera exigible.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié.

Dans ce cas, seules les formations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Annulation – Modification ou report par l'organisme de formation

L'organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation notamment lorsque le nombre de participants à cette formation est jugé pédagogiquement

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

inapproprié et d'en informer le client au plus tard 15 jours ouvrés avant la date de la formation.

Lorsque le report n'est pas possible, l'organisme de formation procède au remboursement de la totalité des droits d'inscription à l'exclusion de tout autre coût.

ARTICLE 6 – HORAIRES ET ACCUEIL

Les dates et le lieu de formation sont fixés d'un commun accord entre ALPNORDKAP COACHING et le Client . Pour les formations INTRA et INTER, la durée quotidienne est fixée à 7heures.

Les formations se déroulent de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 avec une pause en milieu de chaque journée

Pour les bilans de compétences, les sessions de formation sont planifiées en début de bilan

ARTICLE 5 –DESCRIPTIFS, PROGRAMME DE FORMATION ET ATTESTATION DE FORMATION

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Pour les bilans de compétences, le programme du bilan de compétences est un fil rouge et respecte les 3 phases obligatoires (préliminaire, investigation et conclusion), néanmoins, le contenu de la formation est adapté suivant les objectifs du client.

Pour chaque formation, une attestation de formation et/ou de réalisation est remise au client.

Pour les bilans de compétences, en plus de cette attestation de formation, un document de synthèse est co-construit avec le client et remis à la fin de la formation.

ARTICLE 6 – RESILIATION – SANCTION - CAS DE FORCE MAJEURE

Ni le Bénéficiaire ni ALPNORDKAP COACHING ne pourra être tenue responsable en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure.

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux externes à ALPNORDKAP COACHING, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de ALPNORDKAP COACHING

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les parties seront tenues de notifier aussitôt que possible l'autre partie de la survenance d'un cas de force majeure et devront coopérer pleinement tout au long de son évolution.

Les obligations des parties dans le cadre du présent contrat seront suspendues aussi longtemps que la cause de force majeure existera. S'il apparaît cependant que la force majeure rende définitivement et irrévocablement impossible l'exécution de ses obligations contractuelles par l'une des parties, ou si la force majeure dure depuis plus de soixante (60) jours, le présent contrat prendra alors fin de plein droit, sans indemnité de part et d'autre, avec effet immédiat. Ce terme n'affectera en rien l'obligation du Client de payer les factures concernant les prestations réalisées par ALPNORDKAP COACHING jusqu'à la date à laquelle aura pris fin le présent contrat.

En dehors de ces clauses, toute formation engagée est due au prorata des heures réalisées.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITE CIVILE ET PROFESSIONNELLE

ALPNORDKAP COACHING déclare disposer d'une assurance Responsabilité Civile Professionnelle pour la couverture, vis-à-vis des tiers, de sa responsabilité dans le cadre notamment de l'exécution du présent contrat.

Considérant la nature des prestations réalisées, l'obligation de ALPNORDKAP COACHING est une obligation de moyen. ALPNORDKAP COACHING s'engage à réaliser les prestations conformément aux règles de l'art et de la meilleure manière, aux termes et conditions de l'accord, ainsi que dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables.

Le client s'engage à mettre à disposition de ALPNORDKAP COACHING dans les délais convenus, l'ensemble des informations et documents indispensables à la bonne réalisation de la prestation ainsi qu'à la bonne compréhension des problèmes posés.

La responsabilité de ALPNORDKAP COACHING ne pourra pas être engagée pour :

- une erreur engendrée par un manque d'information ou des informations erronées remises par le client,
- un retard occasionné par le client qui entrainerait l'impossibilité de respecter les délais convenus ou prescrits par la loi.

La responsabilité de ALPNORDKAP COACHING, si elle est prouvée, sera limitée à la moitié de la somme totale hors taxes effectivement payée par le client pour le service fourni par ALPNORDKAP COACHING à la date de la réclamation par lettre recommandée avec accusé réception.

Chacune des parties est responsable envers l'autre de tout manquement aux obligations mises à sa charge.

ARTICLE 8 – DROIT DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

EMAP COACHING ET ALPNORDKAP COACHING sont les seuls titulaires des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des contenus et des supports, quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...), proposé aux Clients. A cet effet, les contenus et supports pédagogiques utilisés par ALPNORDKAP COACHING demeurent la propriété exclusive de EMAP COACHING et ALPNORDKAP COACHING. A ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de ALPNORDKAP COACHING

En tout état de cause, EMAP COACHING et ALPNORDKAP COACHING demeurent propriétaires de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

ARTICLE 9 - CONFIDENTIALITE

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par ALPNORDKAP COACHING au Client.

ALPNORDKAP COACHING s'engage à ne pas communiquer les informations transmises par le Client.

ARTICLE 10 – REFERENCEMENT

Avec son accord préalable écrit, ALPNORDKAP COACHING pourra faire état de la dénomination sociale, des marque(s) et logo(s), et/ou de tout autre signe distinctif du Client, pour des finalités de communication, de promotion commerciale ou à titre de référence – et ce sur tout support de présentation ou document écrit, papier et/ou électronique.

ARTICLE 11 – PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

La politique de protection des données personnelles de ALPNORDKAP COACHING est conforme aux attendus de la directive européenne relative au Règlement Général de Protection des Données (RGPD).

ALPNORDKAP COACHING s'engage à préserver la confidentialité des informations éventuellement fournies. Toute information personnelle que le client serait amené à transmettre à ALPNORDKAP COACHING pour l'utilisation de certains services est soumis aux dispositions de la Loi n° 78-17 Informatique et Liberté du 06 janvier 1978. A ce titre, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations personnelles le concernant qu'il peut exercer à tout moment en adressant un courrier à l'adresse suivante :

ALPNORDKAP COACHING
Immeuble Le Galien – 395 Avenue des Massettes
73190 Challes-Les-Eaux

ARTICLE 12 – LITIGES – DROIT APPLICABLE

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et ALPNORDKAP COACHING, à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Chambéry seront seuls compétents pour régler le litige

ARTICLE 13 – ACCEPTATION DU CLIENT

Les présentes Conditions générales de Vente sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se valoir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables à ALPNORDKAP COACHING même s'il en a eu connaissance.